

Note synthétique de présentation des comptes administratifs 2022

Préambule

Cette note a pour but, dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financières des collectivités locales, de présenter brièvement et synthétiquement les comptes administratifs 2022 de la Communauté de communes du Clermontais.

Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du Président (ordonnateur) pour l'exercice écoulé. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

> La **section de fonctionnement** comprend toutes les dépenses et recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux, ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

> La **section d'investissement** comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la Communauté de communes du Clermontais, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure, le remboursement du capital d'emprunt, et le déficit reporté. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

La Communauté de communes du Clermontais exerce ses compétences sur un territoire regroupant 21 communes et une population de 28 928 habitants. La collectivité compte 265 agents permanents et 68 agents non permanents, afin d'assurer l'ensemble de ces compétences.

L'année 2022 est marquée par le début du conflit en Ukraine et une crise géopolitique qui va entraîner un contexte inflationniste et, par voie de conséquence, peser sur les finances de la collectivité.

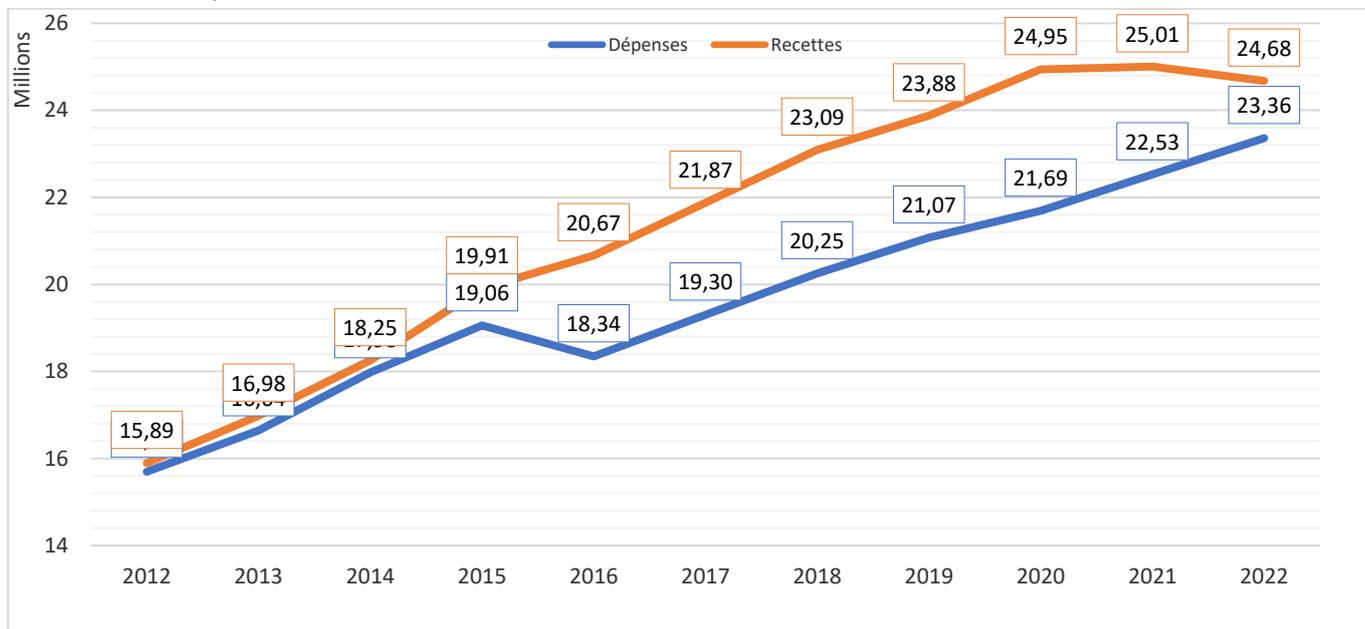
Toutefois, la collectivité a atténué cet effet inflationniste, pour l'année 2022, dans la mesure où les tarifs de l'énergie étaient négociés dans le cadre du groupement de commandes mené par Hérault Energies et figés pour cette année.

Autre élément venu participer à l'augmentation des dépenses de fonctionnement, l'évolution du point d'indice des rémunérations de la fonction publique voté au 1^{er} juillet 2022.

1. Budget général

1.1. La section de fonctionnement

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement (en montant)



Vue d'ensemble du budget général :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu (BP/DM/RAR)	24 680 801,96	24 680 801,96	6 488 827,73	6 488 827,73
Réalisé (CA)	23 360 560,52	24 415 574,27	5 269 280,55	3 693 816,60
Taux de réalisation	94,65%	98,93%	81,21%	56,93%
Résultat 2022	Excédent 2022	1 055 013,75	Déficit 2022	-1 575 463,95
<i>Restes à réaliser 2022</i>			<i>294 597,12</i>	<i>2 033 940,84</i>
Résultat 2022 avec restes à réaliser			Excédent 2022	+ 163 879,77

1.1.1. Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à un montant total de 23 360 560,52 euros.

	BP/DM 2022	CA 2022	Taux de réalisation
Charges à caractère général	3 216 591,00	3 216 167,58	99,99%
Dépenses de personnel	11 153 000,00	11 152 639,20	100,00%
Autres charges courantes	4 691 200,00	4 664 641,00	99,43%
Charges financières	245 000,00	235 879,66	96,28%
Charges exceptionnelles	155 000,00	147 907,48	95,42%
Atténuation de produits	2 974 563,00	2 968 744,33	99,80%
Opérations d'ordre	992 000,00	972 855,03	98,07%
Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	0,00%
Virement SI	199 060,00	0,00	0,00%
Dotations aux provisions	1 034 387,96	1 726,24	0,17%
Total	24 680 801,96	23 360 560,52	94,65%

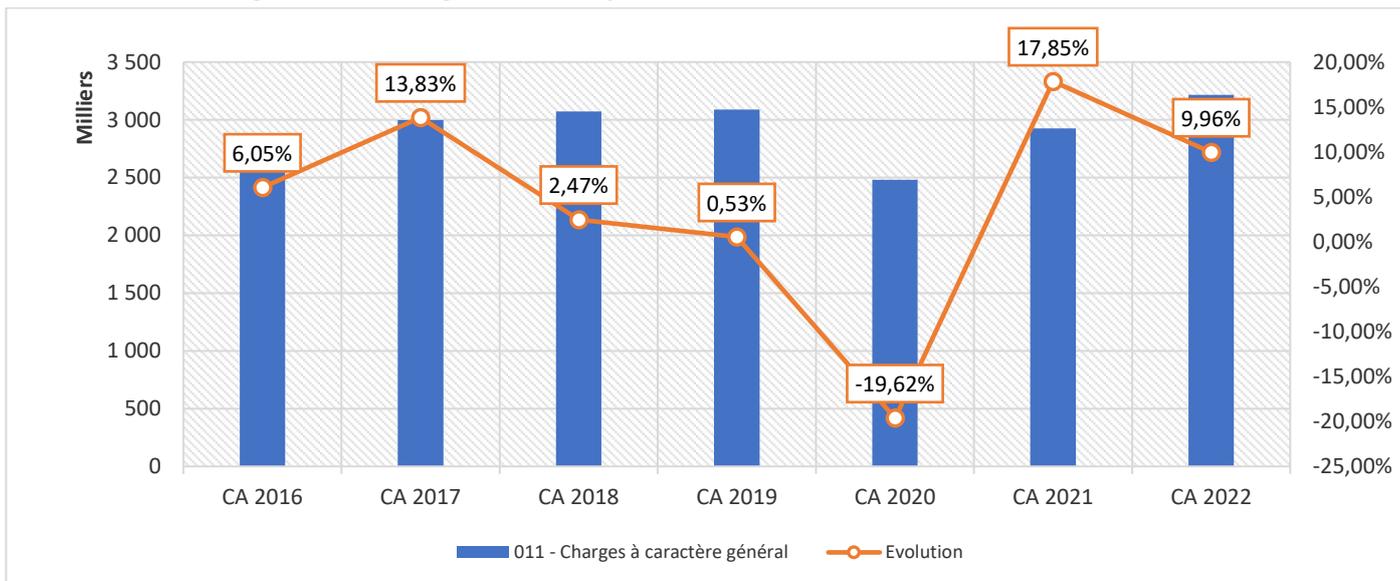
Les principales dépenses de fonctionnement en 2022 :

- Les attributions de compensations versées aux communes
- Le fonctionnement des services (ex : collecte, petite enfance...)
- Les salaires du personnel intercommunal
- Les cotisations aux organismes extérieurs
- L'entretien des bâtiments intercommunaux
- Les achats de matières premières et de fournitures
- Les frais financiers (intérêts sur emprunts)
- Les subventions versées aux budgets de la Base de plein air du Salagou et ZAC de l'Estagnol
- Les amortissements des biens

CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE PERSONNEL

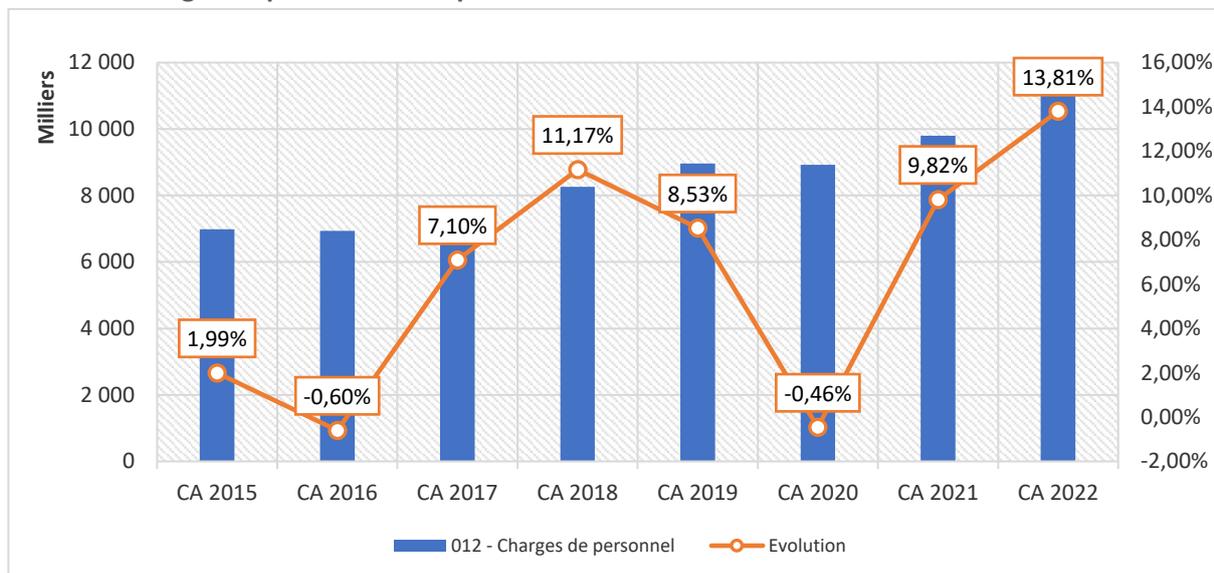
Les charges à caractère général (chapitre 011) comprennent des charges liées à la structure (énergies, maintenance, assurances, charges locatives, impôts et taxes, entretien et réparations, etc.) et des charges liées à l'activité (achats de petits équipements ou de prestations de services, alimentation, déplacements et missions, frais de télécommunication, de publication, d'affranchissement, locations de véhicules et d'équipement, carburant, etc.).

Evolution des charges à caractère général – Chapitre 011

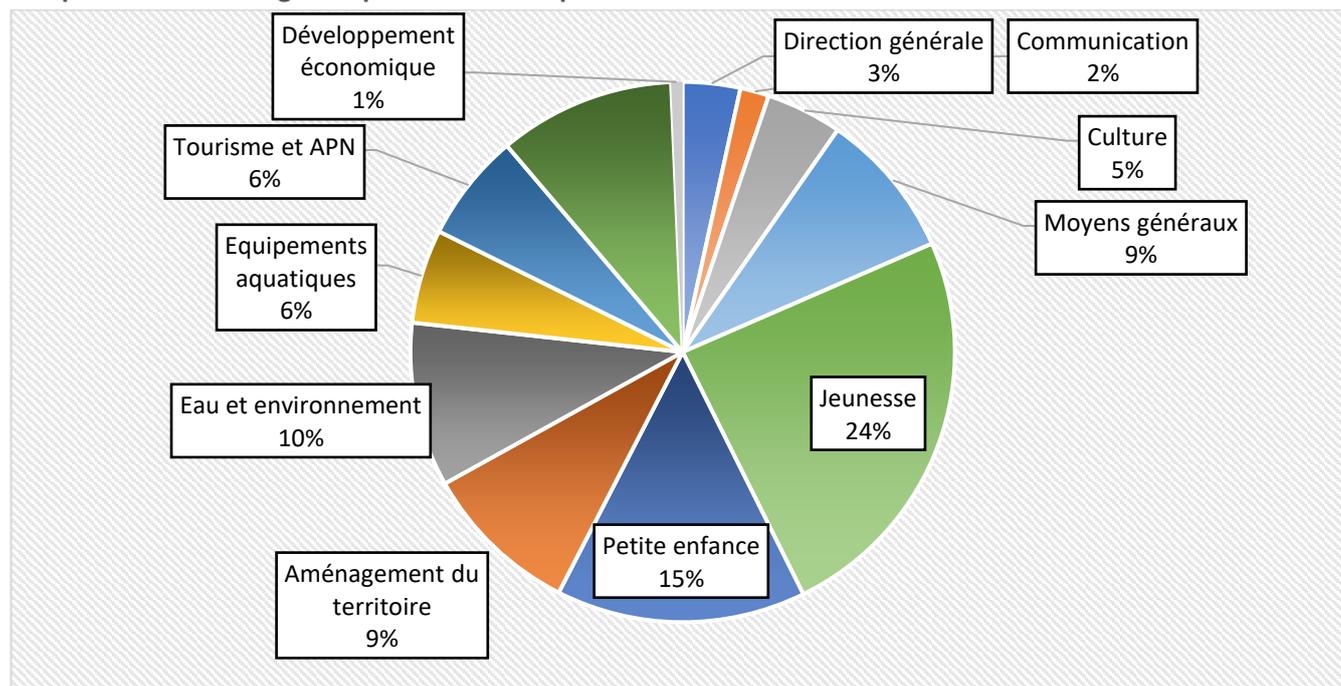


Les charges de personnel (chapitre 012) regroupent l'ensemble du personnel intercommunal, y compris les personnels des budgets annexes : Eau et assainissement et Base de plein air du Salagou. Les masses salariales correspondantes sont ensuite refacturées aux budgets annexes concernés.

Evolution des charges de personnel – Chapitre 012



Répartition des charges de personnel – Chapitre 012



1.1.2. Les recettes de la section de fonctionnement

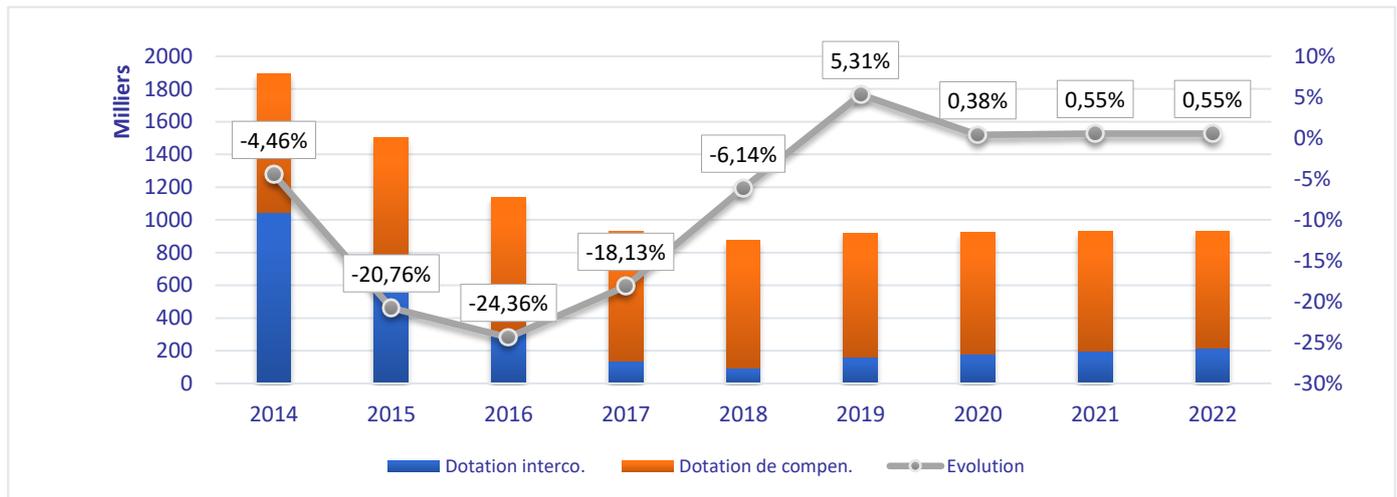
Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à la somme de 24 415 574,27 euros.

	BP/DM 2022	CA 2022	Taux de réalisation
Produits des services	4 513 549,00	4 446 225,62	98,51%
Impôts et taxes	16 202 100,00	16 405 832,97	101,26%
Dotations et participations	2 217 250,00	2 228 321,75	100,50%
Autres recettes courantes	91 500,00	104 391,11	114,09%
Atténuation de charges	126 000,00	172 806,12	137,15%
Produits financiers	0,00	0,00	0,00%
Produits exceptionnels	488 000,00	15 639,84	3,20%
Reprises sur provisions	0,00	14,68	0,00%
Opérations d'ordre	58 500,00	58 439,22	99,90%
Excédent N-1 reporté	983 902,96	983 902,96	100,00%
Total	24 680 801,96	24 415 574,27	98,93%

La Dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la dotation la plus importante attribuée à l'intercommunalité. Elle est constituée de la dotation de compensation et de la dotation d'intercommunalité.

Suite à la réforme de la DGF engagée en 2020, elles sont en légère progression pour la troisième année consécutive de 5 082 euros soit 0,55 %. Le montant des dotations est de 932 660 euros.



La Fiscalité

- Fiscalité des entreprises : Elle comprend la CVAE, les IFR et la TASCOT. Elle enregistre une hausse de 5,73 %, soit environ 99 635 euros. Cette augmentation est liée exclusivement au dynamisme et aux nouvelles entreprises de notre territoire.
- Fraction de TVA : Désormais la collectivité perçoit, au titre de la réforme de la TH, une fraction de TVA nationale. Pour la deuxième année, celle-ci est de 4 334 058 euros, contre 3 950 539 euros en 2021, soit une augmentation de 383 140 euros.
- Fiscalité assise sur le foncier : Composée de la taxe d'habitation (dernière année pour les résidences principales), la taxe sur le foncier bâti, non bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises. Le produit est issu de la valeur foncière des biens. Cette fiscalité affiche une progression de 3,94 % soit 152 616 euros.
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : également assise sur le foncier et imposée aussi bien aux entreprises qu'aux ménages, elle est en hausse de 4,80 % soit 233 417 euros et atteint 5 095 029 euros.
- La taxe de séjour : le montant de la taxe de séjour est de 138 223 euros en 2022, contre 148 382 euros en 2021.
- La taxe GEMAPI : le produit voté cette année était de 180 000 euros.

Les recettes des services

Globalement, après deux années marquées par la crise sanitaire, les services ont retrouvé un fonctionnement dit normal cette année. En conséquence, les recettes tarifaires des services publics ont augmenté et s'élèvent à 4 446 225 euros.

1.2. La section d'Investissement

Les dépenses globales d'investissement s'élèvent à la somme de 5 269 280,55. L'année 2022 est la première année de mise en œuvre du projet de territoire

Chap.	DÉPENSES	CA 2021	CA 2022	Chap.	RECETTES	CA 2021	CA 2022
001	Déficit N-1 reporté	1 521 647,27	1 917 131,17	040	Opérations d'ordre	1 459 403,97	972 855,03
040	Opérations d'ordre	196 054,87	58 439,22	10	Dotations, Fonds divers, Réserves	935 787,30	1 830 913,20
16	Remboursement d'emprunts	808 821,32	715 646,80	13	Subventions d'investissement	298 808,87	764 048,37
204	Subventions d'équipement versées	28 735,00	19 700,00	16	Emprunts	0,00	126 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	14 000,00	0,00				
27	Autre immobilisation financière	24 206,22	23 313,62				
Total des opérations d'investissement		2 017 666,63	2 535 049,74				
Total dépenses		4 611 131,31	5 269 280,55	Total recettes		2 694 000,14	3 693 816,60
<i>Déficit 2022</i>			- 1 575 463,95				
<i>Restes à réaliser 2022 - dépenses</i>			294 597,12	<i>Restes à réaliser 2022 - recettes</i>			2 033 940,84

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT :

- En 2022, le volume d'investissement de la Communauté de communes du Clermontais est en progression. Les opérations importantes ont été finalisées ou sont en cours de l'être (ex : Centre de loisirs de Ceyras, Canet, construction LAEP-RPE et Maison du site de Mourèze). La somme globale consacrée aux opérations d'investissements s'élève à 2 535 049 euros, à laquelle s'ajoute le montant des restes à réaliser de 294 597 euros.
- Le taux de réalisation 2022 des opérations d'équipement est de 78,65 % contre 77,45 % en 2021, après prise en compte des restes à réaliser fin 2022.

Désignation opération	BP/DM 2022 (+ RAR 2021)	CA 2022	Restes à réaliser (RAR) 2022	Taux de réalisation (avec RAR)
98 - Renouvellement prêt matériel	7 150,00	7 005,46	0,00	97,98%
101 - véhicule services techniques	155 000,00	154 137,27	0,00	99,44%
111 - Acquisition matériel informatique	260 184,24	169 630,50	74 620,08	93,88%
117 - Travaux rénovation bâtiments	329 662,23	196 382,49	124 133,38	97,23%
118 - Tri sélectif	137 646,32	83 042,24	40 585,39	89,82%
138 - Plan gestion Salagou et Mourèze	3 000,00	0,00	0,00	0,00%
144 - Construction Bâtiment jeunesse	767 900,00	738 625,90	0,00	96,19%
153 - Achats de mobiliers-accessoires	228 909,07	162 414,23	39 783,49	88,33%
154 - Acquisition matériel outillage	43 150,00	11 361,46	3 456,78	34,34%
156 - Subventions communales	231 312,10	114 080,54	0,00	49,32%
162 - Entretien et restauration des cours d'eau	299 877,50	61 379,82	0,00	20,47%
163 - Les Tanes Basses	50 000,00	41 653,50	0,00	83,31%
167 – APN	32 603,65	23 739,39	6 030,00	91,31%
168 - Espace intercommunal du Salagou	21 500,00	21 014,11	0,00	97,74%
169 – PIG	103 782,00	29 593,85	0,00	28,52%
170 - Centre aquatique et piscine Paulhan	27 419,85	27 419,84	0,00	100,00%
172 - Office de tourisme	4 188,00	2 628,00	0,00	62,75%
174 - Rénovation théâtre	100 000,00	22 245,36	0,00	22,25%
175 - Nouvel office de tourisme	287 950,00	257 014,36	0,00	89,26%
176 - Aide à l'immobilier	15 000,00	5 000,00	0,00	33,33%
177 - AAGV	121 200,00	119 892,80	0,00	98,92%
178 - Développement durable	20 361,60	20 361,60	0,00	100,00%
181 - Construction LAEP-RAM	210 000,00	203 416,22	0,00	96,86%
182 - Aménagement espace d'accueil	20 000,00	0,00	0,00	0,00%
183 - Cuisine centrale	35 000,00	11 592,00	0,00	33,12%
184 - Création de local de stockage	85 000,00	51 418,80	5 988,00	67,54%
TOTAL	3 597 796,56	2 535 049,74	294 597,12	78,65%

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 13)

Les subventions 2022 sont en nette augmentation, elles proviennent des partenaires suivants :

- Le Conseil Départemental (94 040 euros) : (soldes et /ou acomptes)
 - Informatisation des bibliothèques (4 099 euros),
 - Création GR – Sentier des deux lacs (2 877 euros)
 - Aménagement de la maison du site de Mourèze (87 064 euros)
- L'Etat et assimilés (638 093 euros) : (soldes et /ou acomptes)
 - Entretien et restauration des cours d'eau (32 564 euros de l'Agence de l'Eau),

- Financement de travaux ou biens mobiliers (224 278 euros de la part de la CAF),
- Financement construction de la maison du site de Mourèze, réhabilitation aire d'accueil gens du voyage, les pôles de Canet et Ceyras et aide à la réhabilitation des cantines scolaires (381 251 euros).

2. Budgets annexes

➤ Budgets Salamane, Estagnol, Vareilhes, Barthe

Ils correspondent, entres autres, à l'exploitation (aménagement et commercialisation) des zones activités du territoire du Clermontais.

➤ Budget Base de plein air du Salagou :

Créé le 1^{er} mars 2019, il permet l'exploitation de la Base de plein air du Salagou. La gestion de ce service implique également la gestion d'une régie à autonomie financière et impose donc d'être individualisée au sein d'un budget annexe.

➤ Budgets eau et assainissement :

La Communauté de communes du Clermontais a pris la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018. Les services de l'eau et de l'assainissement assurent tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

La Communauté de communes exploite le service en régie, c'est-à-dire le gère directement par ses propres moyens en personnel et en matériel, et contracte, le cas échéant, un ou plusieurs marchés publics pour l'exécution du service. Mais elle a également une partie de son territoire gérée en gestion indirecte, c'est-à-dire qu'elle a confié l'exécution du service à un tiers, sous la forme d'une convention de délégation de service public (DSP).

3. La dette

L'encours de dette de la Communauté de communes du Clermontais s'élève à 23 059 446 euros. Un emprunt a été signé en fin d'année 2022, il apparait donc en restes à réaliser sur l'exercice 2023.

Budget Général et budgets annexes (hors eau et assainissement) :

Synthèse de la dette	au 31/12/2022
Dette globale	12 118 929 €
Taux moyen	3,19 %
Durée résiduelle moyenne	12 ans et 5 mois

Eau et assainissement :

En 2022, la Communauté a mobilisé les montants suivants :

- Régie eau : 913 000 euros et 500 000 euros en janvier 2023 (en restes à réaliser)
- Régie Assainissement : 800 000 euros

Il s'agit des contrats passés avec la Banque des Territoires dont l'encours encore mobilisable en 2023 s'élève à 5 382 050 euros.

Synthèse de la dette	au 31/12/2022
Dette globale	9 753 178 €
Dette Budgets Eau	4 520 752 €
Dette Budgets Assainissement	5 232 426 €